

LE CERCLE DE L'ÉPARGNE

Le Mensuel de l'Épargne et de la Retraite

N° 29

SEPTEMBRE 2016



LE SOMMAIRE

L'ÉDITO.....	3
JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	3
LE COIN DE L'ÉPARGNE	5
ÉPARGNE ET HISTOIRE : LES FRANÇAIS ONT PRÉFÉRÉ LE LOINTAIN À LA PROXIMITÉ	5
LES FRANÇAIS SONT DES ÉPARGNANTS DANS L'ÂME. CE N'EST PAS NOUVEAU. LA RENTE EST UNE TRADITION FRANÇAISE QUI RÉSISTE PLUS AU MOINS BIEN AUX SOUBRESAULTS DE L'HISTOIRE.	5
LES HAUTS ET LES BAS DE LA BOURSE DE PARIS	5
LA PIERRE ET LES INSTITUTIONNELS, UNE RELATION PAS SI SIMPLE QUE CELA	7
LE ROBO-ADVISED EST-IL L'AVENIR DE LA FINANCE ?	8
LE COIN DE LA RETRAITE	9
QUAND UBER PENSE À SES FUTURS RETRAITÉS !	9
GÉNÉRATION 1946, QUAND SONT-ILS PARTIS À LA RETRAITE ?	11
LES JEUNES FACE À LA RETRAITE : ENTRE PRAGMATISME ET PESSIMISME ?	11
LE CHILI ET SES FONDS DE PENSION OU « JE T'AIME MOI NON PLUS »	13
LE DOSSIER DU MOIS	
« ÉPARGNE, RETRAITE : HOMMES – FEMMES, MODE D'EMPLOI »	14
LES HOMMES ET LES FEMMES FACE À L'ÉPARGNE	14
<i>Les femmes sont « pierre » mais surtout « assurance-vie ».....</i>	<i>14</i>
<i>Les femmes ne portent pas les actions dans leur cœur.....</i>	<i>16</i>
<i>Les femmes moins favorables à la prise de risques que les hommes.....</i>	<i>17</i>
<i>Les femmes favorables aux contrats multi-supports mais pas à 100 % Unités de compte.....</i>	<i>17</i>
<i>La baisse du rendement de l'épargne, les femmes plus pessimistes que les hommes.....</i>	<i>18</i>
LES FEMMES ET LES HOMMES FACE À LA RETRAITE	19
<i>Des pensions insuffisantes surtout pour les femmes.....</i>	<i>19</i>
<i>Les femmes prêtes à travailler plus sous réserve de gagner plus.....</i>	<i>20</i>
<i>Les femmes ont plus de difficultés à épargner en vue de la retraite que les hommes.....</i>	<i>21</i>
<i>Épargner pour faire face aux dépenses quotidiennes.....</i>	<i>21</i>
<i>Les femmes épargnent un peu plus tard que les hommes.....</i>	<i>21</i>
<i>Pour préparer leur retraite, les femmes pensent pierre et assurance-vie.....</i>	<i>21</i>
<i>Les femmes inquiètes sur la pérennité du système de retraite.....</i>	<i>22</i>
<i>Les solutions pour assurer la pérennité du régime de retraite.....</i>	<i>23</i>
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE.....	24
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE.....	25
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS.....	26
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT.....	27
TABLEAU DE BORD RETRAITE	28

L'ÉDITO



**JEAN-PIERRE THOMAS,
PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

Depuis quelques semaines, de plus en plus d'experts s'inquiètent du maintien, en Europe des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Les économistes du FMI ont, sur ce sujet, mis en garde les responsables de la Banque Centrale Européenne sur les conséquences de tels taux sur le secteur financier mais aussi sur l'ensemble de l'économie.

Pour surmonter la Grande Récession de 2008-2009 et endiguer la menace déflationniste, les banques centrales ont mis de côté leurs principes en appliquant des politiques monétaires dites non-conventionnelles. Sauf qu'avec le temps qui passe, ce qui était anormal, l'association « bas taux » et « rachats d'actifs » devient la norme. Contre son gré, l'Europe se japonise à grande vitesse. Le bout du tunnel est difficile à apercevoir compte tenu de la lente remontée de l'inflation et du difficile assainissement des comptes publics au sein de plusieurs États membres de l'Union européenne.

Ne courrons-nous pas un risque de contraction des crédits privés du fait de la détérioration des résultats des banques ? Ne prenons-nous pas le risque de mettre le secteur de l'assurance en difficulté et donc l'ensemble de l'économie en maintenant des taux d'intérêt aussi bas ? Ne créons-nous pas une nouvelle bulle immobilière qui par effet d'éviction pénalise l'économie réelle ?

Quand nous analysons la situation du Japon qui se débat avec la déflation depuis 20 ans, quand nous constatons que la FED a toutes les peines du monde à remonter ses taux malgré une croissance moyenne annuelle de 2 % depuis 6 ans, malgré un taux de chômage de 4,9 %, alors la BCE devra, en 2017, faire preuve de finesse et de ténacité pour sortir de la nasse des taux négatifs. À ce titre, le FMI lui conseille de les relever tout en augmentant son volume d'achats d'actifs.

Les effets réels de la baisse des taux ne sont pas nuls mais ne sont pas non plus à la hauteur des espoirs qu'ils portaient du fait d'une économie européenne moins financiarisée que celle des États-Unis. Les marchés actions n'ont pas connu la même appréciation qu'outre-Atlantique. Le poids du secteur financier au sein des indices « actions » en Europe et le retard pris en matière de digitalisation expliquent en partie la faible progression de la capitalisation boursière. Les ménages de la zone euro en privilégiant la sécurité et la liquidité ne profitent de toute façon guère de l'appréciation des marchés « actions ». En matière de crédits, la hausse de l'encours a été longue à se dessiner. Du fait de l'absence de visibilité, les entreprises ont différé leurs projets d'investissement. Les ménages, de leur côté, en particulier en France, sont plutôt en

mode désinvestissement. Certes, ils ne sont pas insensibles à la baisse des taux ; mais, simplement, ils en profitent pour renégocier leurs prêts. En France, 44 % des nouveaux crédits à l'habitat, au mois de juillet dernier, ont été souscrits dans le cadre d'une renégociation de prêts antérieurs.

Nous devons admettre que nous sommes en pleine expérimentation. La solution ne peut venir que de la croissance et de l'augmentation des gains de productivité. Big data, objets connectés, biotechnologie, nanotechnologie pourquoi pas, mais cela ne suffira pas. L'Europe, première place commerciale mondiale, doit accroître ses échanges à l'Est notamment avec la Russie, et avec l'Afrique dont certains États connaissent un réel décollage économique.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE ET HISTOIRE : LES FRANÇAIS ONT PRÉFÉRÉ LE LOINTAIN À LA PROXIMITÉ

Les Français sont des épargnants dans l'âme. Ce n'est pas nouveau ! La rente est une tradition française qui résiste plus au moins bien aux soubresauts de l'histoire.

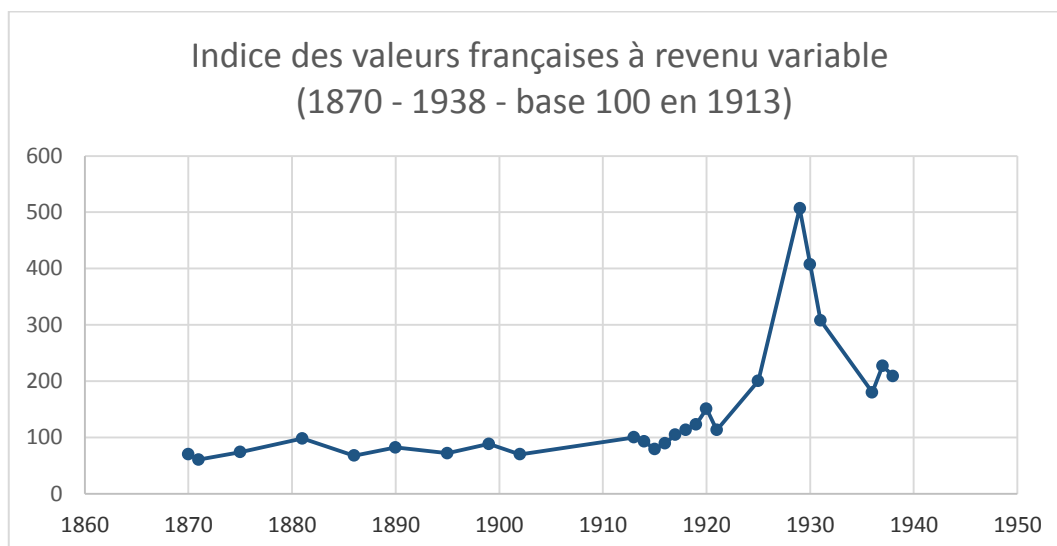
François Caron, dans son ouvrage *Histoire économique de la France*, souligne que le taux d'épargne moyen des Français était de 4,5 % entre 1873 et 1876. Il a constamment progressé jusqu'en 1975 pour atteindre alors 22 % du revenu disponible. Il a ensuite connu une légère décrue avec un point bas en 1987 (11,1 %). Depuis, il s'est stabilisé entre 14 et 15 %. Au XIX^e siècle, l'épargne française est placée à 50 % en dehors des frontières (selon Fernand Braudel). À l'époque, la part de l'épargne du Royaume-Uni, placée à l'étranger, n'est que de 25 % et de 10 % en Allemagne. La France assure, en 1860, un tiers des flux d'investissements à l'étranger. En 1900, ce taux est encore de 20 %. Les exportations de capitaux passent de 7,5 % à 21 % du PIB de 1850 à 1914. Entre 1880 et 1914, le poids des créances à l'étranger passe de 15 à 42 milliards de francs-or. Les Français privilégient le grand large à l'industrie qui ne reçoit alors que 25 milliards de francs-or.

Les Français ont été amenés à financer le Canal de Suez et celui de Panama avec à la clef un retentissant scandale financier. Ils ont été appelés à participer à l'effort d'investissement dans les colonies. Protectionnistes dans l'âme, réticents au développement des grandes entreprises sur le territoire national, par chauvinisme et/ou par appât du gain, les Français ont été des épargnants hauturiers. La création de grands établissements financiers évoluant dans le giron de l'État a contribué à cette exportation du capital. Ce choix de l'international a certainement freiné le développement d'un tissu industriel dans notre pays.

LES HAUTS ET LES BAS DE LA BOURSE DE PARIS

Sur très longue période, la capitalisation des valeurs cotées à la Bourse de Paris a connu une progression régulière émaillée par quelques pics qui ont précédé des krachs retentissants. Il en a été ainsi en 1929, en 1987, en 2000 et en 2007.

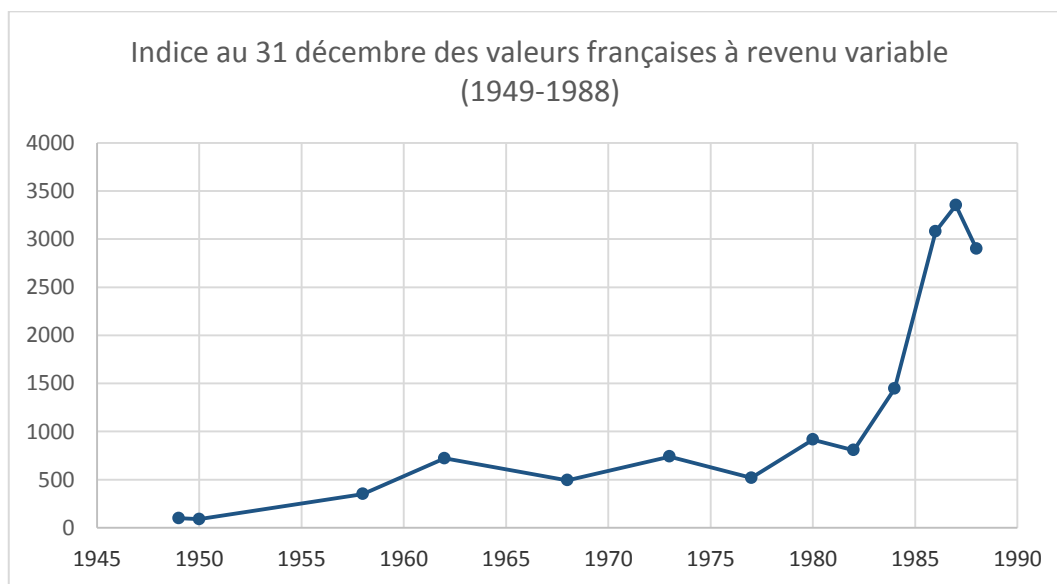
La crise de 29 a été précédée par les Années folles. Les Français boursicotent et achètent des obligations avec, à la clef, quelques déceptions dont la mémoire est restée vivace jusque dans les années 80.



Source : Annuaire statistique de la France

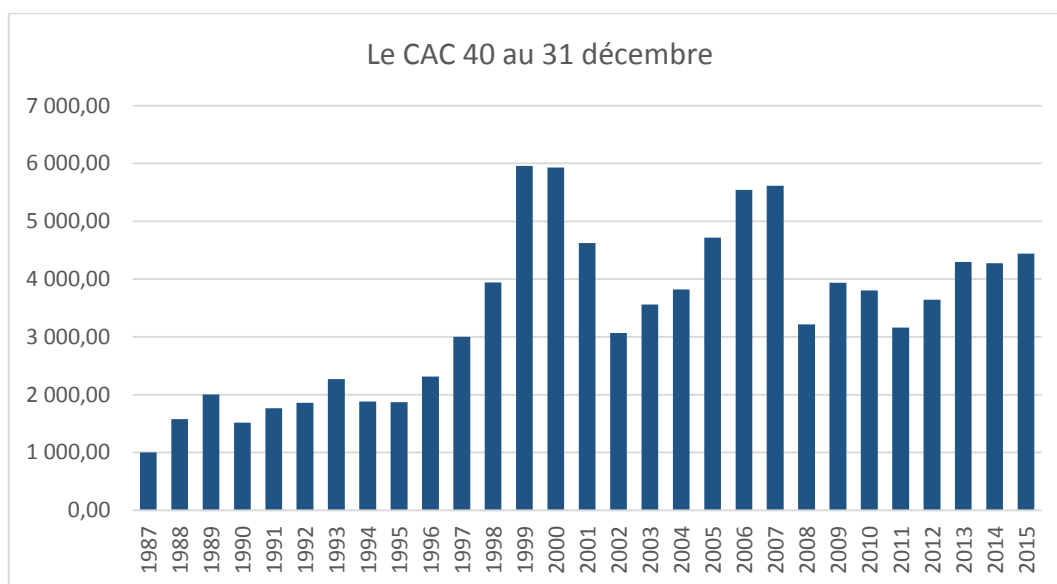
La fin de la Seconde Guerre Mondiale a vu la faillite des rentiers. Avec une forte inflation et un pays à reconstruire, les actifs financiers ne sont pas à la fête d'autant plus qu'une partie des grandes entreprises a été nationalisée.

L'envolée des cours intervient avec la déréglementation des marchés financiers dans les années 80 ainsi qu'avec leur internationalisation. La hausse de ces années-là corrige la sous-évaluation de la période précédente. Elle s'interrompt brutalement avec le krach de 1987, le premier d'une série.



Source : INSEE

La Bourse de Paris connaît une forte progression autour du changement de siècle avec la bulle Internet. Elle atteint alors son sommet, non battu à ce jour, le 4 septembre 2000 à 6 944,77 points. Depuis, il évolue au gré des crises entre 3000 et 6000 points avec une forte progression durant les années 2002 et 2007 qui s'est soldée par la Grande Récession.



LA PIERRE ET LES INSTITUTIONNELS, UNE RELATION PAS SI SIMPLE QUE CELA

La mode est à la pierre, mais contrairement à quelques idées reçues, sur longue période, les institutionnels se sont plutôt désengagés de ce type de placement comme l'a souligné une récente étude de « La Française ». La proportion d'immobilier dans le bilan des compagnies d'assurances en France est ainsi passée d'environ 10 % en 1991 à 5 % en 1993 avant de remonter légèrement depuis. Les compagnies d'assurances et les fonds de pension étrangers sont plus exposés à l'immobilier que leurs équivalents français.

L'immobilier résidentiel, qui représentait un tiers de l'exposition totale en immobilier des compagnies d'assurance-vie au début des années 1990, n'en représente plus qu'un quart actuellement, la faute à la réglementation et à la fiscalité.

Pour l'ensemble des investisseurs institutionnels, l'immobilier résidentiel représente 14 % de l'exposition totale en immobilier en France à la fin 2015, soit près de 50 Mds d'euros. C'est une proportion proche de la moyenne européenne, mais dans certains pays comme les Pays-Bas et la Suisse, l'immobilier résidentiel peut représenter la moitié de l'exposition totale. Les sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) constituent les principaux investisseurs institutionnels en immobilier même si comme les compagnies d'assurances, elles se sont désengagées de leur exposition en logements dès que le régime SIIC de transparence fiscale a été introduit fin 2002. L'arbitrage s'est porté sur l'immobilier de commerce, notamment à l'international, l'immobilier de service et le secteur des bureaux en Île-de-France avec la recherche d'une qualité premium.

LE ROBO-ADVISER EST-IL L'AVENIR DE LA FINANCE ?

Les robots-logiciels envahissent progressivement le monde de la gestion d'actifs. Ils sont notamment constitués de logiciels accessibles sur Internet via son ordinateur ou via son mobile. Ils permettent notamment de gérer automatiquement les placements en fonction d'algorithmes paramétrés selon quelques critères simples établis par l'utilisateur.

En 2014, les sommes gérées par les Robo-Advisors ou les « Robots-conseillers » s'élevaient à 20 milliards de dollars et ne représentaient que 0,5 % de l'épargne financière américaine. Selon certaines prévisions, les avoirs, gérés de manière automatisée, pourraient atteindre 255 milliards de dollars dès 2020.

Les FinTech diffusent auprès des épargnants des systèmes qui étaient, pour des raisons de coût, réservés aux traders et aux professionnels de la finance. Les algorithmes qui sont au cœur du trading haute-fréquence sont en voie de démocratisation dans le domaine de la gestion d'actifs.

Aux États-Unis, les FinTech « Wealthfront », « FutureAdvisor », « Personal Capital », « SigFig » ou encore « Betterment » ont le vent en poupe. « Betterment », créée en 2008, disposait de plus de 5 milliards de dollars en gestion en juillet 2016 et vient de gagner le marché des plans retraite d'Uber.

En Europe, le Royaume-Uni est le pays où les robots-conseillers sont les plus présents. Parmi les plus importantes FinTech d'outre-Manche figurent « Nutmeg », « Money on Toast » ou « Wealth Horizon ». En Allemagne, Scalable Capital commence à prendre des parts de marché dans la gestion de l'épargne tout comme Money Farm en Italie.

En France, les leaders sont « Wesave », « Advize », « Fundshop », « Marie Quantier » et « Yomini ». Ces FinTech tentent de concurrencer les historiques Boursorama et ING Direct, premières banques en ligne à avoir commercialisé de tels services.

Le marché commençant à prendre forme, les institutions financières traditionnelles proposent à leurs clients des produits gérés par des robots-conseillers. L'américain Charles Schwab a ainsi mis en ligne son service Schwab Intelligent Portfolios quand la Deutsche Bank a lancé, fin 2015, Anlage Finder, son Robo-Advisor. De plus en plus d'établissements financiers prennent des participations dans les FinTech. AG2R LA MONDIALE est ainsi actionnaire de « Prêt d'Union ».

Les FinTech mettent en avant leurs résultats en matière de gestion et leurs faibles frais de gestion. N'ayant pas de réseaux à rémunérer et disposant d'équipes réduites, elles supportent des charges moindres par rapport à des acteurs traditionnels. Aux États-Unis, dans un marché ultra-concurrentiel et à prélèvements réduits, les Robo-Advisors ne facturent que de 0,15 à 0,35 % de frais, contre 1 % pour les acteurs traditionnels.

La force des Robo-Advisors est de pouvoir réaliser des arbitrages en fonction de critères définis par les souscripteurs. Les achats et les ventes sont plus nombreux que dans un portefeuille géré classiquement. Les résultats dépendent des modèles élaborés ou achetés par les FinTech. Il est important qu'ils soient en permanence réajustés.

LE COIN DE LA RETRAITE

QUAND UBER PENSE À SES FUTURS RETRAITÉS !

Aux États-Unis, Uber a décidé d'aider les chauffeurs à se constituer leur future retraite. Compte tenu de la modicité des pensions versées par les caisses publiques, il est important, aux États-Unis, de pouvoir accéder à un plan de retraite individuel ou d'entreprise. Même si des recours devant la justice sont en cours, jusqu'à maintenant, les conducteurs d'Uber sont des travailleurs indépendants disposant d'une couverture sociale assez mince.

Les chauffeurs de Boston, de Chicago, de Seattle et ceux du New Jersey ont désormais la possibilité, par l'intermédiaire de leur application mobile Uber, de souscrire et de gérer un compte individuel d'épargne retraite. Digital oblige, les plans sont souscrits auprès d'une FinTech, Betterment. Ce sont des robo-advisers qui gèrent en direct les plans des conducteurs. Uber ne prend en charge que les frais de la première année, soit 156 dollars. Le coût total pour la plateforme Uber pourrait être d'une soixantaine de millions de dollars. 400 000 conducteurs sont affiliés à Uber aux États-Unis et plus d'un million sur l'ensemble de la planète. Certains ironisent sur le geste d'Uber en soulignant que cette société fait un geste pour la retraite de ses chauffeurs avant de les mettre à la retraite avec le développement des véhicules automatiques.

Le cas d'Uber soulève la question de la protection sociale des travailleurs indépendants liés à des plateformes. Aujourd'hui, le débat tourne autour du thème salariat/travailleur indépendant or il faudrait le déplacer autour de la notion de l'emploi.

Les plateformes collaboratives comme Uber ont pour fonction de rapprocher offre et demande en recourant à la géolocalisation. Elles sont des intermédiaires qui ne veulent en aucun cas porter le risque du métier concerné. Ainsi, Airbnb propose un nombre de chambres supérieur à celui du groupe Accor sans en détenir une seule. Ce modèle de report du risque sur les producteurs a débouché sur des capitalisations extrêmement importantes du moins pour les leaders de chacun des marchés concernés. Airbnb vaut plus cher que le groupe Accor. Uber vaut plus de 60 milliards de dollars quand Europcar tourne autour d'un milliard d'euros et Air France ne dépasse pas 1,6 milliard d'euros.

Le modèle des plateformes, c'est beaucoup de clients et de producteurs de services, peu de salariés pour un maximum de valorisation boursière, le tout sur fond d'algorithmes et de géolocalisation.

Dans tous les pays, ces plateformes font l'objet de plaintes devant les tribunaux pour de multiples raisons. La déstabilisation des marchés sur lesquels elles exercent leurs activités provoque des tensions sociales et des manques à gagner pour les pouvoirs publics.

La requalification des chauffeurs d'Uber en salariés pourrait évidemment remettre en cause le modèle de cette société. Payer des salaires tous les mois n'est pas le même

métier que celui de toucher des commissions sur des courses. Uber devrait payer des charges sociales, des cotisations au Comité d'entreprise, etc. Cet autre métier prend le nom de transporteur...

Mais la parade est relativement simple. Aux États-Unis, des tests grandeur nature de voitures Uber sans conducteur sont prévus dans les prochains jours. Uber a annoncé un partenariat avec le constructeur suédois Volvo pour la création d'une flotte de VTC sans chauffeur. À terme, le métier de chauffeur, surtout en milieu urbain, est amené à disparaître. Ainsi, plus de problème ou presque...

D'ici là, Uber devra faire face à la justice. Ainsi, en France, plusieurs procédures sont en cours pour requalifier le travail des chauffeurs d'Uber. L'Urssaf a déjà pris position en considérant que tous les chauffeurs du prestataire de services américain sont des salariés et non des travailleurs indépendants. Elle demande de ce fait le versement de cotisations sociales. Des procédures ont été lancées au pénal pour "travail dissimulé" car l'Urssaf affirme qu'Uber a mis en place volontairement un montage juridique pour échapper aux règles qui régissent le contrat de travail.

Il est possible que la jurisprudence issue de l'arrêt Labbane de la Cour de cassation puisse s'appliquer aux chauffeurs Uber. En vertu de cet arrêt du 19 décembre 2000, la Cour de cassation a estimé que des chauffeurs de taxi soi-disant travailleurs indépendants étaient dans un état de subordination à l'égard de la société loueur de taxi en prenant en compte plusieurs indices (obligation d'opérer un entretien et un nettoyage quotidiens du véhicule en utilisant les installations de l'entreprise, visite technique devant s'opérer dans un atelier choisi par la société, etc.). La Cour a demandé la requalification de leur contrat de chauffeur en CDI. Plusieurs indices permettraient de faire de même pour Uber : contrat de leasing de voitures (pourquoi à Paris, les chauffeurs roulent-ils souvent en 508 ?), système de notation pouvant entraîner l'exclusion du réseau (assimilable à un licenciement), la fixation des tarifs par la société, ce qui est contraire à la liberté d'entreprise, du commerce et de l'industrie. Les majorations tarifaires en période de pointe peuvent être également assimilées à des primes exceptionnelles.

Derrière ce combat juridique se dresse celui, plus global, du statut et de la notion de salarié. En quoi le modèle Uber a-t-il changé la donne ? Est-ce réellement acceptable pour les États, et pour les salariés ?

Le statut de salarié est daté. Il est l'enfant de la première et de la deuxième révolution industrielle. Il est lié à la notion de subordination à un donneur d'ordre exclusif, l'employeur. Quand on est salarié, on est dépendant durant le temps de travail fixé par le contrat ou la loi. La contrepartie de cet état de subordination a été la création de droits sociaux qui garantissent un minimum de protection : assurance-maladie, assurance-vieillesse, prévoyance en cas de survenue d'accidents du travail, etc. Le statut de salarié est lié à l'industrialisation, au développement d'entreprises employant de nombreux actifs.

L'évolution économique de ces trente dernières années remet en cause le concept de salariat. Les pays avancés sont désormais des pays tertiaires. Par ailleurs, le travail est avant tout intellectuel et de moins en moins physique. Les entreprises n'ont pas attendu

Uber pour recourir à l'intérim et aux CDD pour être plus agiles et pour réduire les coûts. De plus en plus de salariés sont amenés, de leur plein gré ou à l'insu de leur plein gré, à devenir des consultants. Il en résulte une progression du nombre de travailleurs indépendants. Tous les pays ont mis en place des statuts particuliers pour accompagner ce mouvement, les mini-jobs en Allemagne, les contrats zéro heure au Royaume-Uni ou le statut des autoentrepreneurs en France. D'un côté les États y perdent en recettes fiscales et sociales, de l'autre, ces nouvelles formes d'emploi permettent de lutter contre le chômage. Ainsi, de nombreux jeunes du 9-3 qui n'arrivent pas à trouver de travail sont devenus des chauffeurs Uber. Il y a évidemment un risque de précarisation mais ces emplois permettent à des jeunes qui éprouvent les pires difficultés à entrer sur le marché du Travail de se lancer en créant une petite activité.

In fine, faut-il voir dans la décision du juge fédéral californien du 18 août dernier une tentative de protéger un ancien modèle de salariat face à l'avènement d'un nouveau ? Comment, aujourd'hui, concilier ces deux modèles ?

Les juges prennent leurs décisions en interprétant les textes en vigueur. Le droit du travail et le droit social évoluent moins vite que l'économie. Notre monde du travail est très segmenté. Une très grosse majorité des actifs sont en CDI que ce soit dans le secteur privé et le secteur public. D'un côté 85 % des emplois en France sont des CDI mais de l'autre côté trois quarts des embauches s'effectuent en CDD ou en intérim. Plus de 3 millions de salariés sont en situation de précarité. Or, les insiders ne sont pas disposés, et c'est humain, à réduire leurs avantages au profit des outsiders.

Pour autant, avec la digitalisation croissante des activités, il faut passer d'un statut lié à l'emploi occupé à un statut du travailleur qui s'applique quelle que soit la nature de l'activité – travail indépendant, salariat – secteur privé, secteur public. Il faut une harmonisation des droits et une flexibilité accrue pour pouvoir passer d'un emploi à un autre.

GÉNÉRATION 1946, QUAND SONT-ILS PARTIS À LA RETRAITE ?

Pour la génération 1946 qui est désormais en quasi-totalité sortie de l'activité professionnelle, 70 % des hommes ont pris leur retraite à 60 ans et avant quand cela n'a concerné que 64 % des femmes. 15 % des hommes ont cessé de travailler entre 61 et 64 ans contre 10 % des femmes. 22 % de ces dernières ont arrêté de travailler à 65 ans contre 11 % des hommes (source : Ministère des Affaires Sociales).

LES JEUNES FACE À LA RETRAITE : ENTRE PRAGMATISME ET PESSIMISME ?

Après le Cercle de l'Épargne, c'est au tour de la DREES de s'intéresser au regard que portent les jeunes adultes sur notre système de protection sociale et ses évolutions. À partir de trois études réalisées à partir du Baromètre d'opinion consacré à cette population, la Direction de recherche rattachée au Ministère des Affaires sociales et de la santé (la DREES) souligne l'importance de la question des retraites pour les jeunes générations. Près de 3 jeunes de moins de 25 ans sur 4 se sentent préoccupés par l'avenir du système des retraites.

	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans
L'avenir du système de retraite vous préoccupe vous personnellement ? Beaucoup, assez, peu ou pas du tout.							
Beaucoup	43 %	52 %	57 %	61 %	62 %	64 %	67 %
Assez	31 %	35 %	28 %	26 %	28 %	25 %	25 %
Somme (« beaucoup » et « assez »)	74 %	87 %	85 %	87 %	90 %	89 %	91 %

Réponse à la question > « Et pour les sujets suivants, dites-moi s'il vous préoccupe vous personnellement beaucoup, assez, peu ou pas du tout ? L'avenir du système de retraite ».

Note > Les personnes qui ne se sont pas prononcées ne sont pas figurées sur le graphique, elles représentent moins d'1% de la population totale. Cette question a été introduite dans le Baromètre de la DREES en 2014.

Lecture > Parmi les moins de 25 ans, 43 % se disent « beaucoup » préoccupés par l'avenir du système de retraite, contre 52 % parmi les 25-29 ans et 57 % des 30 à 44 ans.

Champ > Personnes âgées de 18 à 54 ans, hors retraités.

Sources > Baromètre d'opinion de la DREES, 2014.

Cette proportion s'accroît avec l'arrivée sur le marché du travail ; la part de ceux déclarant être « beaucoup préoccupés » passant de 43 % pour les moins de 25 ans à 52 % pour les 25-29 ans et 57 % pour les 30-34 ans.

Les jeunes générations, confrontées à de plus grandes difficultés à s'insérer professionnellement que leurs aînés, craignent par ailleurs que leur niveau de vie à la retraite soit moins bon que celui de l'ensemble de la population. De fait, comme le rappelle la DREES, le taux de remplacement médian calculé pour les générations 1936 à 1946 a subi une diminution continue.

La perception des jeunes sur leur future retraite varie de manière significative selon leur niveau de diplôme et leur situation professionnelle. Plus leurs conditions sociales sont défavorables et plus ils anticipent un appauvrissement à la retraite. Ainsi, parmi les moins de 30 ans, 58 % des jeunes étudiants estiment que leur niveau de vie à la retraite sera moins bon que l'ensemble de la population contre 80 % des jeunes en situation précaire (jeunes en temps partiel, intermittents ou chômeurs).

Face à cette crainte grandissante, les jeunes, interrogés entre 2012 et 2014, anticipaient un recul de l'âge de départ à la retraite qui atteint 66 ans et demi pour les 18-29 ans et 66 ans pour les 30-39 ans quand les projections du COR établissent l'âge moyen de départ entre 64 et 65 ans pour la génération 1980. Ce décalage tiendrait d'une part à une méconnaissance par les jeunes générations des dispositifs en vigueur et des réformes adoptées mais également au pessimisme de ces populations, qui anticipent par ailleurs de nouvelles réformes, sur leur situation actuelle et à venir.

En dix ans, l'âge estimé de départ à la retraite a reculé de 2,6 ans en moyenne pour les plus jeunes générations contre 2,2 ans pour les 50-54 ans.

LE CHILI ET SES FONDS DE PENSION OU « JE T'AIME MOI NON PLUS »

Sous la présidence d'Augusto Pinochet, le Chili, il y a 35 ans, a opté pour un régime de retraite reposant uniquement sur la capitalisation. Ce modèle, très libéral, a été souvent montré en exemple et a été copié par plusieurs autres pays émergents. Néanmoins, ce régime privé de retraite fait l'objet, depuis de nombreux mois, d'une vive contestation. Ainsi, le 21 août dernier, des dizaines de milliers de Chiliens ont manifesté dans les rues de Santiago du Chili en répétant « No Mas AFP » du nom du régime de retraite. Les manifestations sont organisées par plusieurs syndicats, des associations de consommateurs et de défense des droits des retraités.

Récusant le principe de la répartition, jugée coûteuse et inefficace, l'équipe de Pinochet avait décidé de mettre en place un système de retraite par capitalisation avec une cotisation de 10 % sur les gains individuels. Les comptes retraites étaient confiés à des institutions privées dénommées « AFP ». Ce système a été assez efficace des années quatre-vingt aux années 2000 permettant une alimentation en capitaux de l'économie chilienne. Le gain de croissance a été évalué à 0,5 % par an sur la période 1981 / 2001.

Les institutions de retraite avaient comme objectif de verser une pension représentant 70 % du dernier salaire. Dans les faits, le taux de remplacement moyen est de 45 %. Le taux de 70 % n'est atteint que pour une toute petite catégorie de la population (0,2 % des personnes ayant pris leur retraite en 2015) car peu d'actifs ont pu verser leurs cotisations sur une durée suffisante pour atteindre ce taux de remplacement. Le problème concerne avant tout les femmes et tous les actifs qui ont passé du temps dans des emplois informels ou au chômage. Au Chili, entre quart et tiers de la vie professionnelle peut ne pas avoir donné lieu à versement de cotisations. Dans ces conditions, Les salariés modestes touchent une pension inférieure de 45 % à leurs derniers revenus d'activité ; pour les femmes, ce taux est de 31 %. Ces ratios sont nettement en deçà de la moyenne de l'OCDE. Conscient de ces problèmes, en 2008, le gouvernement a décidé d'instaurer pour les mères ayant élevé des enfants une majoration de pension. L'OCDE - comme le FMI - a, par ailleurs, souligné que le taux de cotisation de 10 % était insuffisant pour faire face aux besoins d'une couverture vieillesse. Il devrait être multiplié par deux.

Face à la montée des oppositions au régime de retraite, de nombreux experts chiliens suggèrent la mise en place d'un système mixte avec la création de fonds d'État qui cohabiteraient avec fonds privés. Cette solution permettrait un minimum de solidarité. Les autorités ont annoncé dernièrement l'instauration d'un mécanisme de « minimum vieillesse » payé par l'impôt. Par ailleurs, la présidente du Chili, Madame Bachelet souhaite instituer une contribution de 5 % acquittée par les employeurs, afin de compléter les pensions les plus basses. Un régime public de fonds de pension devrait également être institué pour accroître l'offre.

LE DOSSIER DU MOIS

« ÉPARGNE, RETRAITE : HOMMES – FEMMES, MODE D'EMPLOI »

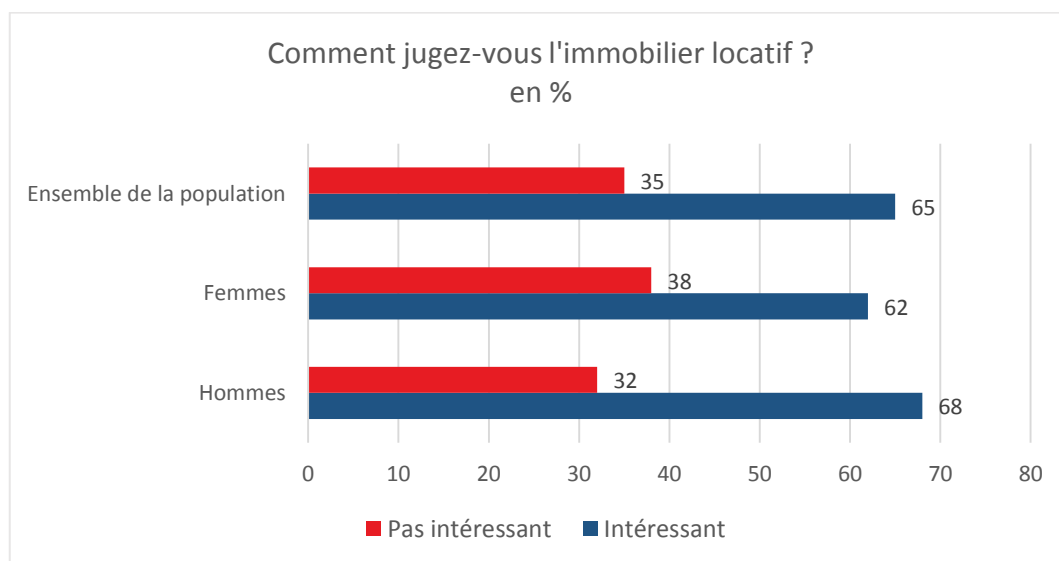
À partir des résultats de l'enquête 2016, « les Français, l'épargne et la retraite », l'équipe du Cercle a étudié les différences de comportement entre les hommes et les femmes.

Avec la forte progression du travail des femmes, avec une harmonisation des modes de vie ainsi qu'une égalité plus grande – même si elle demeure imparfaite – les différences s'estompent entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la gestion du patrimoine et la préparation de la retraite. Néanmoins, des constantes demeurent. **Les femmes privilégient la constitution d'un patrimoine en vue de la transmission. Elles sont moins promptes à prendre des risques en matière de placements.** Du fait de pensions plus faibles, leur **degré d'inquiétude vis-à-vis du système de retraite est plus élevé.** En matière de solutions pour assurer la pérennité de ce système, elles optent pour le pragmatisme. **Elles ne sont pas contre travailler plus longtemps mais sous réserve que cela améliore le niveau des pensions.** Elles ne sont pas, en revanche, favorables à l'instauration pour tous de la retraite à 65 ans.

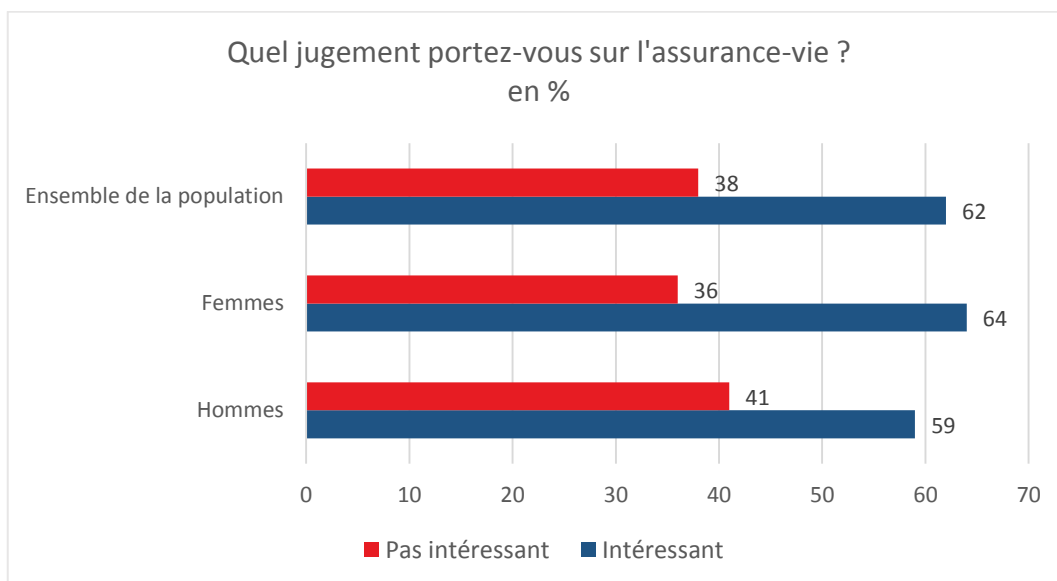
LES HOMMES ET LES FEMMES FACE À L'ÉPARGNE

LES FEMMES SONT « PIERRE » MAIS SURTOUT « ASSURANCE-VIE »

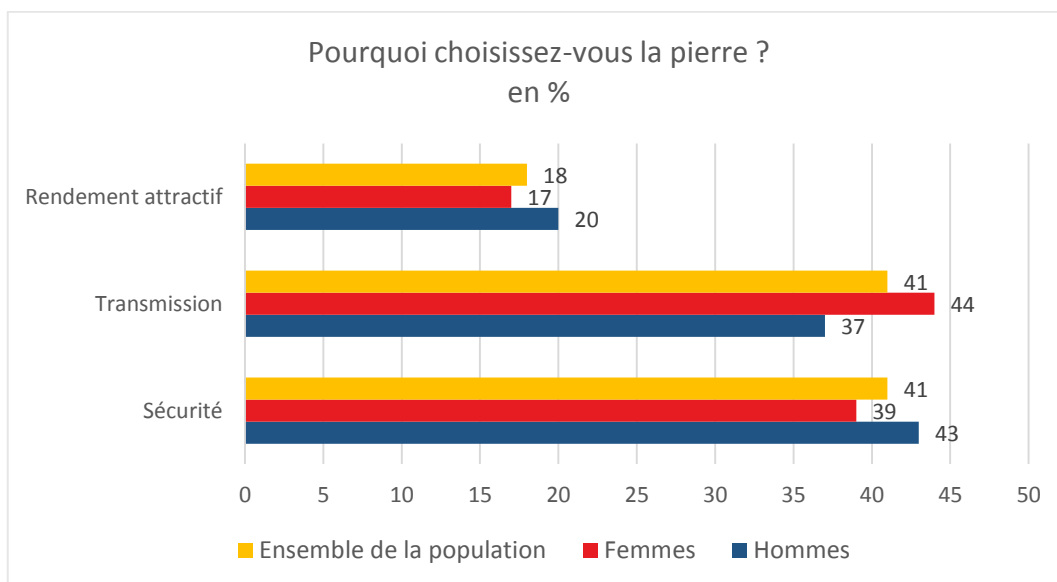
À la question, faut-il investir dans l'immobilier ou dans les produits financiers, les hommes et les femmes apportent la même réponse et cela dans la même proportion. La pierre est choisie par près des trois quarts des femmes et des hommes (73 %). Petite nuance, les femmes sont un peu moins « pierre » et un peu plus « assurance-vie » que les hommes. Néanmoins, les écarts entre les deux sexes sont faibles surtout en ce qui concerne la pierre.



Les femmes sont un peu plus nombreuses à juger le placement « assurance-vie » intéressant (64 % contre 59 % pour les hommes). L'aspect transmission inclus dans l'assurance-vie est une valeur importante dans leur choix.

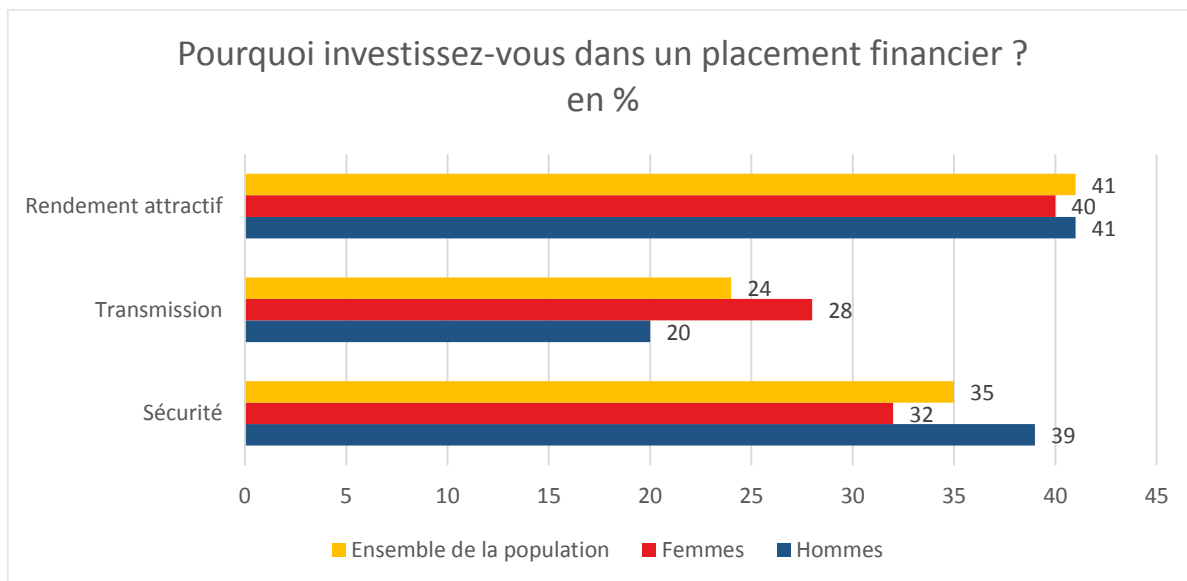


À ce titre, les femmes considèrent un peu plus que les hommes que l'investissement immobilier est un bon moyen pour transmettre un patrimoine. Ces derniers jugent en revanche un peu plus que les femmes que la pierre est un placement sûr. En matière de rendement, ils sont également plus optimistes que leur conjointe.



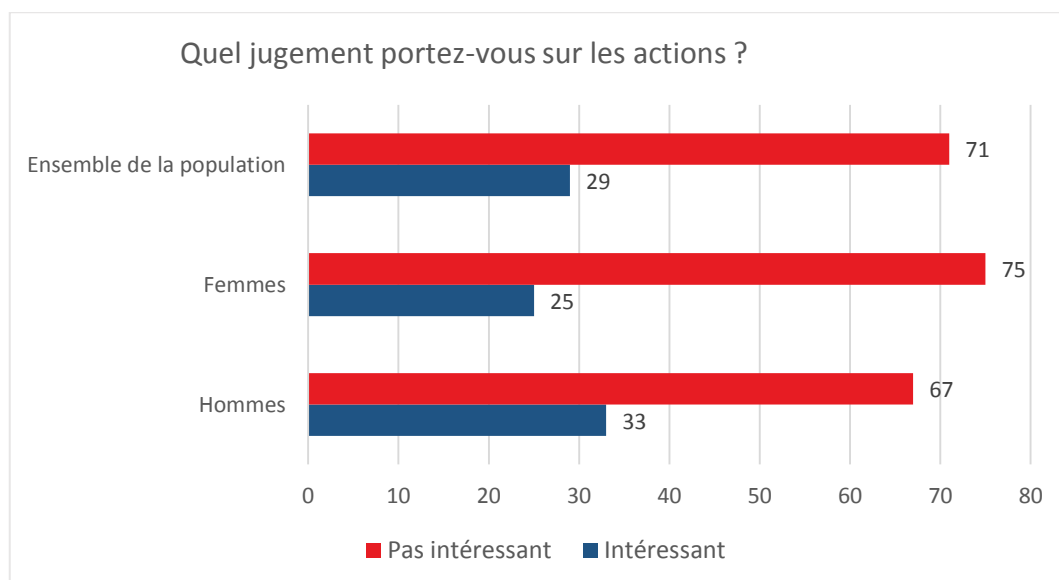
Les femmes comme les hommes qui investissent dans un produit financier mettent en avant comme raison la recherche d'un rendement intéressant. En revanche, les femmes ne considèrent pas que les produits financiers sont un placement sûr.

Transmission toujours, 28 % des femmes optent pour un placement financier dans une logique de transmission quand ce n'est le cas que pour 20 % des hommes.



LES FEMMES NE PORTENT PAS LES ACTIONS DANS LEUR CŒUR

Trois quarts des femmes jugent le placement « actions » inintéressant. Cette appréciation est sans nul doute liée au caractère a priori risqué de ce placement sachant que les femmes mettent en avant la transmission d'un patrimoine aux enfants. Néanmoins, l'opposition n'est pas une question de sexe car plus des deux tiers des hommes considèrent également que le placement « actions » n'est pas intéressant.



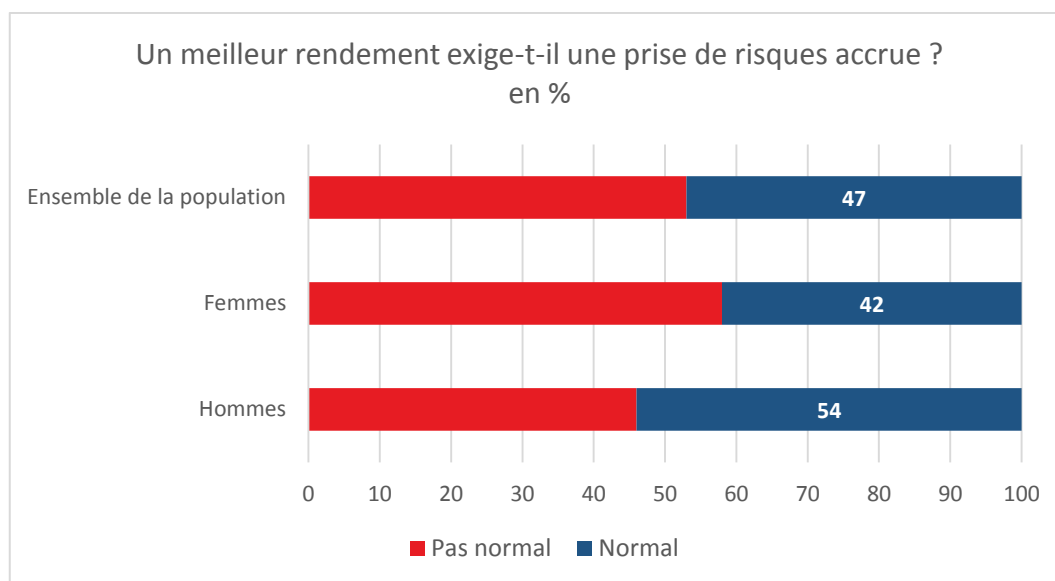
Les femmes et les hommes ont la même perception de la rentabilité des différents placements.

L'immobilier et l'assurance-vie se taillent la part du lion. 51 % des sondés considèrent que l'immobilier est le placement le plus rentable (52 % des hommes et 50 % des femmes).

56 % des sondés citent l'assurance-vie (addition fonds euros et UC) comme placement le plus rentable. 34 % pour les contrats monosupport en fonds euros et 22 % pour les contrats d'assurance-vie multi-supports avec unités de compte. Il n'y a pas de différence notable entre les hommes et les femmes si ce n'est que ces dernières émettent un jugement légèrement moins favorable que les premiers sur les unités de compte).

LES FEMMES MOINS FAVORABLES À LA PRISE DE RISQUES QUE LES HOMMES

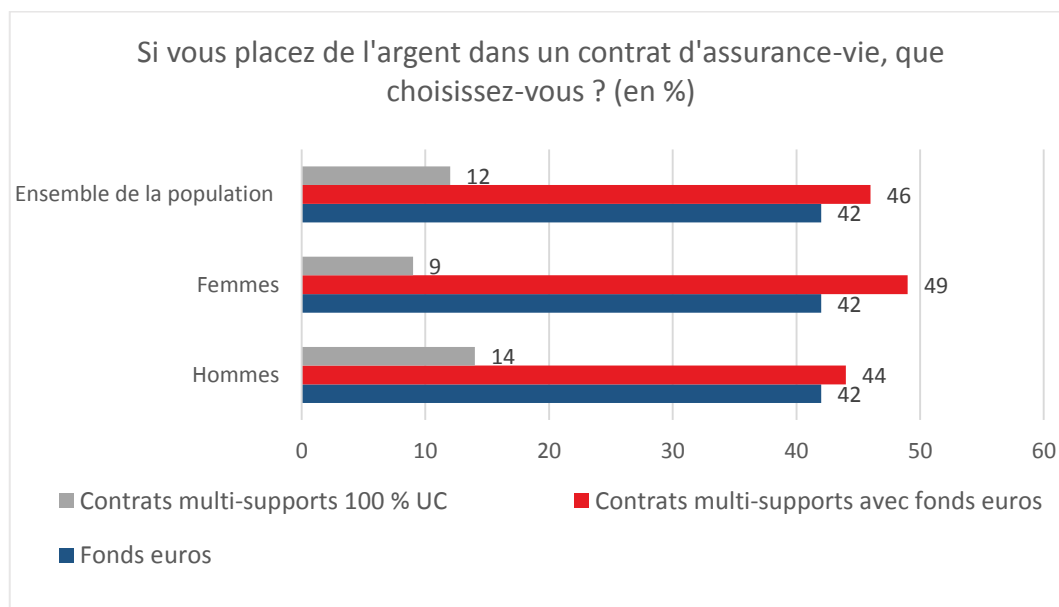
Estimez-vous normal que les placements financiers pour les particuliers évoluent vers un meilleur rendement mais en comportant plus de risques ? À cette question relative à l'arbitrage entre sécurité et rendement, les hommes et les femmes n'ont pas la même appréciation. En effet 54 % des hommes pensent que c'est normal que le surcroît de rendement passe par plus de risques quand 42 % des femmes pensent l'inverse. Traditionnellement, les femmes sont plus rétives à la prise de risques en matière de placement, privilégiant la constitution d'un patrimoine avec comme objectif la transmission.



LES FEMMES FAVORABLES AUX CONTRATS MULTI-SUPPORTS MAIS PAS À 100 % UNITÉS DE COMPTE

La préférence des femmes pour la sécurité se matérialise avec beaucoup moins de force en ce qui concerne les contrats d'assurance-vie. Ainsi, la même proportion de femmes et d'hommes (42 %) préfère les contrats monosupports (fonds euros). Certes, il y a 14 %

des hommes qui se déclarent prêts à investir dans un contrat d'assurance-vie exclusivement investi en unités de compte pour seulement 9 % des femmes. En contrepartie, 49 % des femmes optent pour un contrat multi-supports en panachant leur épargne entre fonds euros et unités de compte (contre 44 % des hommes).



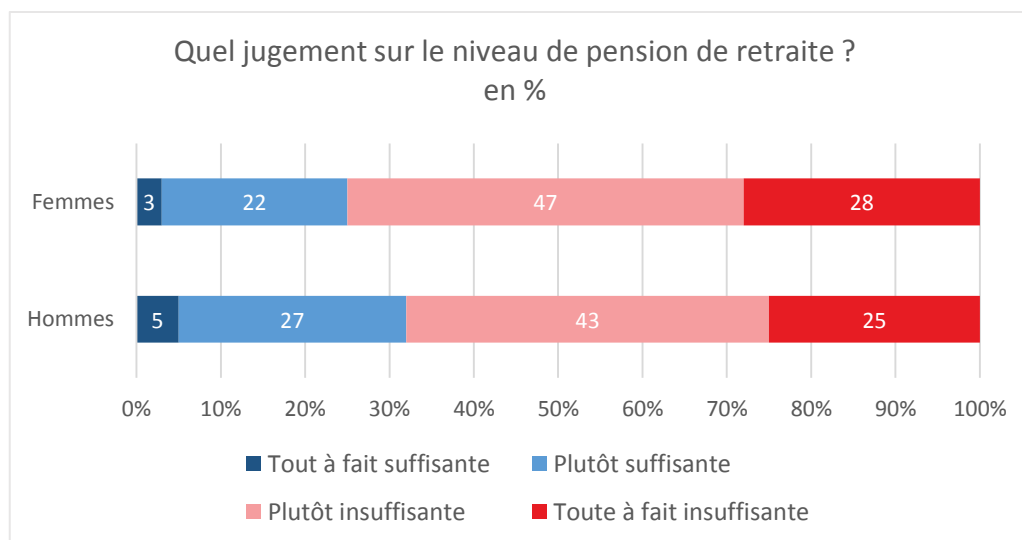
BAISSE DU RENDEMENT DE L'ÉPARGNE, LES FEMMES PLUS PESSIMISTES QUE LES HOMMES

En matière de rendement des placements financiers, les femmes sont plus pessimistes ou plus réalistes que les hommes. Seules 8 % d'entre elles pensent que le rendement de l'épargne financière pourrait augmenter dans les prochains mois (14 % des hommes) et 47 % jugent une baisse inévitable (40 % des hommes). Néanmoins, 46 % des hommes et 45 % des femmes pensent que le rendement restera stable.

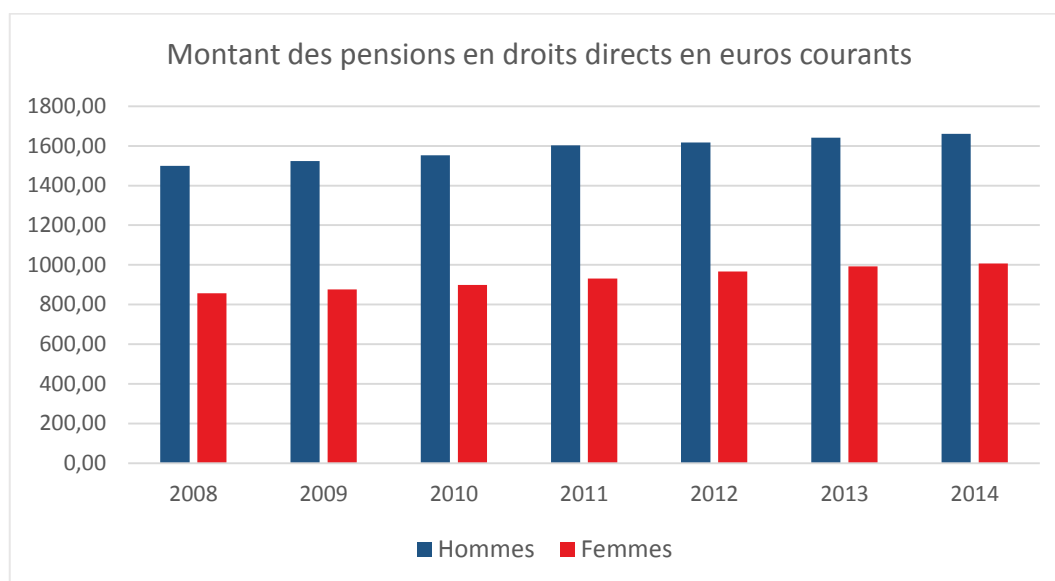
LES FEMMES ET LES HOMMES FACE À LA RETRAITE

Les femmes portent un jugement plus sombre que les hommes sur le montant de la pension qu'elles ont, pour les retraités, ou qu'elles pourront obtenir au moment de la cessation d'activité.

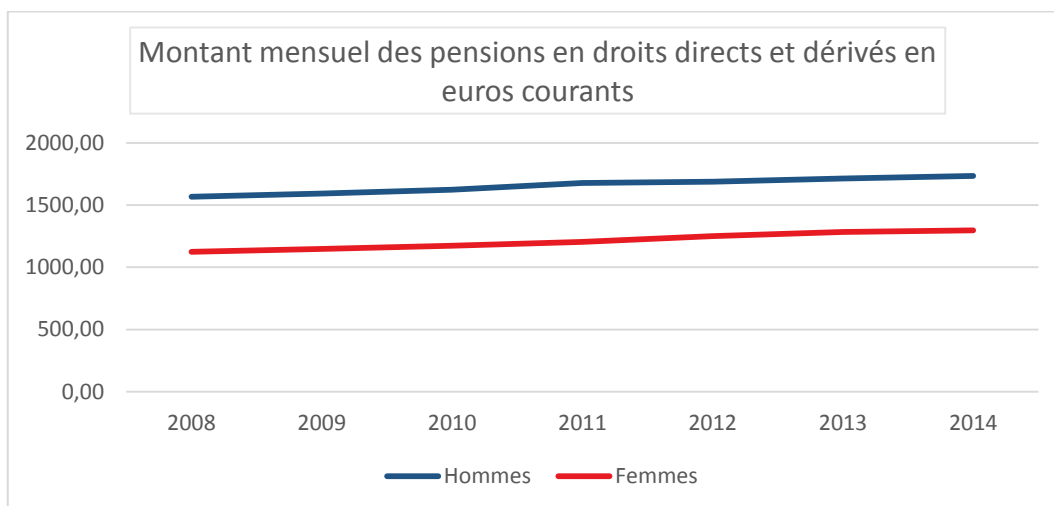
DES PENSIONS INSUFFISANTES SURTOUT POUR LES FEMMES



Trois quarts des femmes considèrent que leur pension est ou sera insuffisante (68 % des hommes). Elles sont 28 % à estimer qu'elle est ou sera tout à fait insuffisante (25 % des hommes). Seulement 3 % des femmes affirment que leur pension est ou sera tout à fait suffisante (5 % pour les hommes). Cette appréciation spécifique des femmes est, sans nul doute, liée au fait que le montant de leur pension reste nettement inférieur à celui des hommes.



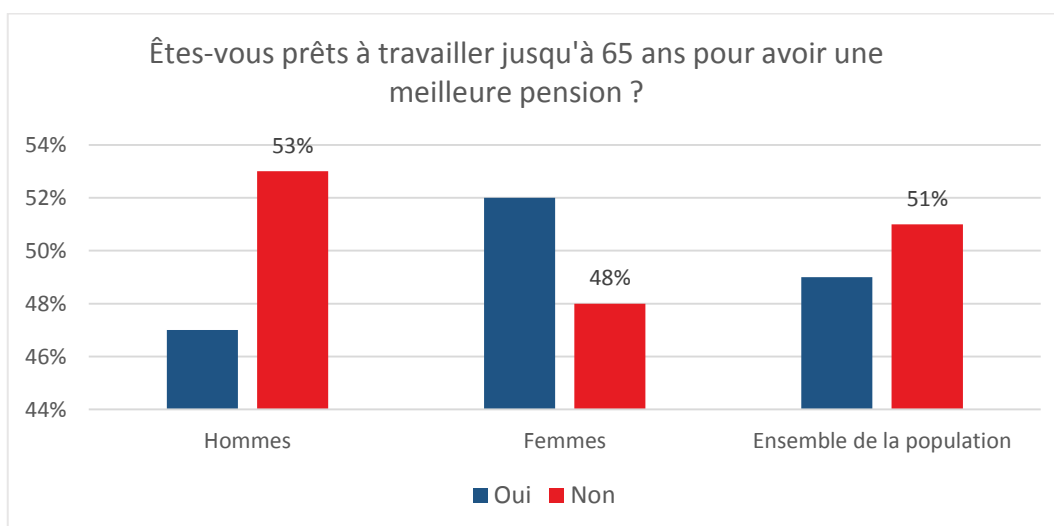
Source : DREES 2016



Source : DREES 2016

LES FEMMES PRÊTES À TRAVAILLER PLUS SOUS RÉSERVE DE GAGNER PLUS

Pour obtenir une meilleure retraite, les femmes sont plus enclines que les hommes à travailler jusqu'à 65 ans, 52 % contre 47 %. Ce résultat est assez en phase avec le fait que les femmes prennent actuellement leur retraite plus tardivement que les hommes afin de compenser un manque de trimestres cotisés en début de carrière. Du fait de la meilleure comptabilisation des trimestres liés à la maternité, le Conseil d'Orientation des Retraites s'attend à ce que, d'ici quelques années, les femmes soient moins contraintes qu'à l'heure actuelle de reporter leur âge de départ en retraite. L'autre raison qui est, sans nul doute, la plus importante, c'est que les femmes sont favorables à partir plus tard à la retraite afin d'améliorer leur pension qui est nettement plus faible que celle des hommes. Il est à noter que les femmes sont justement les plus pessimistes en ce qui concerne l'évolution de leurs pensions.



LES FEMMES ONT PLUS DE DIFFICULTÉS À ÉPARGNER EN VUE DE LA RETRAITE QUE LES HOMMES

55 % des Français déclarent épargner pour améliorer leur retraite. Cette proportion est moindre chez les femmes (52 % contre 58 % pour les hommes).

Les femmes épargnent pour leur retraite quand c'est possible, laissant entendre que la contrainte financière serait supérieure à celle des hommes. Bien souvent en charge du budget quotidien, elles disposent de moins de marges de manœuvre pour épargner à long terme.

ÉPARGNER POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES QUOTIDIENNES

L'objectif numéro un d'un produit d'épargne retraite est de faire face, à la cessation d'activités, aux besoins quotidiens du ménage (55 % des femmes pour 50 % des hommes). Arrive en deuxième position, tant pour les femmes que pour les hommes, le financement d'éventuelles dépenses liées à la dépendance (33 % des femmes et 35 % des hommes).

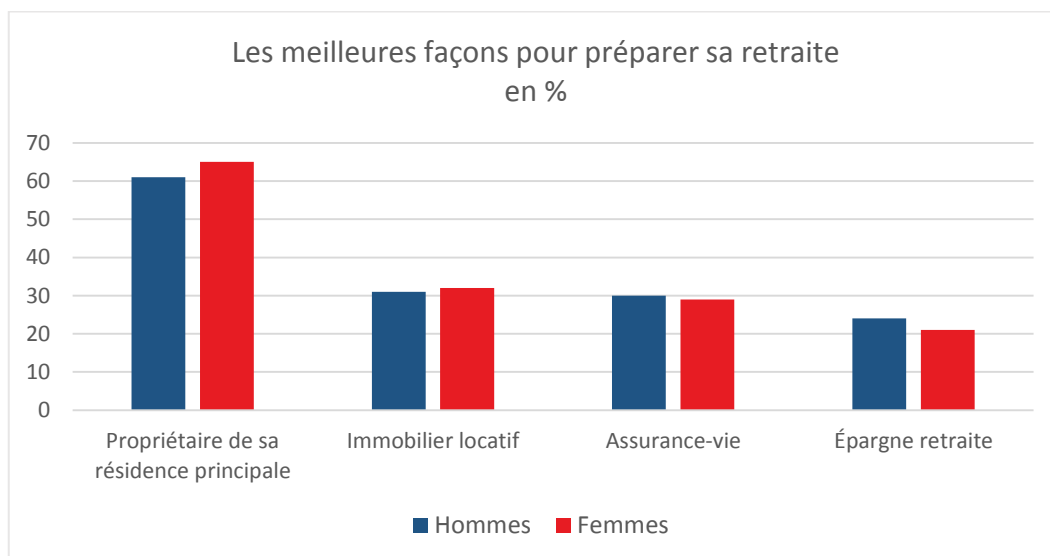
LES FEMMES ÉPARGNENT UN PEU PLUS TARD QUE LES HOMMES

59 % des hommes considèrent qu'il faut épargner avant 35 ans quand seulement 50 % des femmes pensent de même. Il y a 37 % des hommes qui considèrent qu'il faut épargner en vue de la retraite avant 30 ans contre 33 % des femmes.

POUR PRÉPARER LEUR RETRAITE, LES FEMMES PENSENT PIERRE ET ASSURANCE-VIE

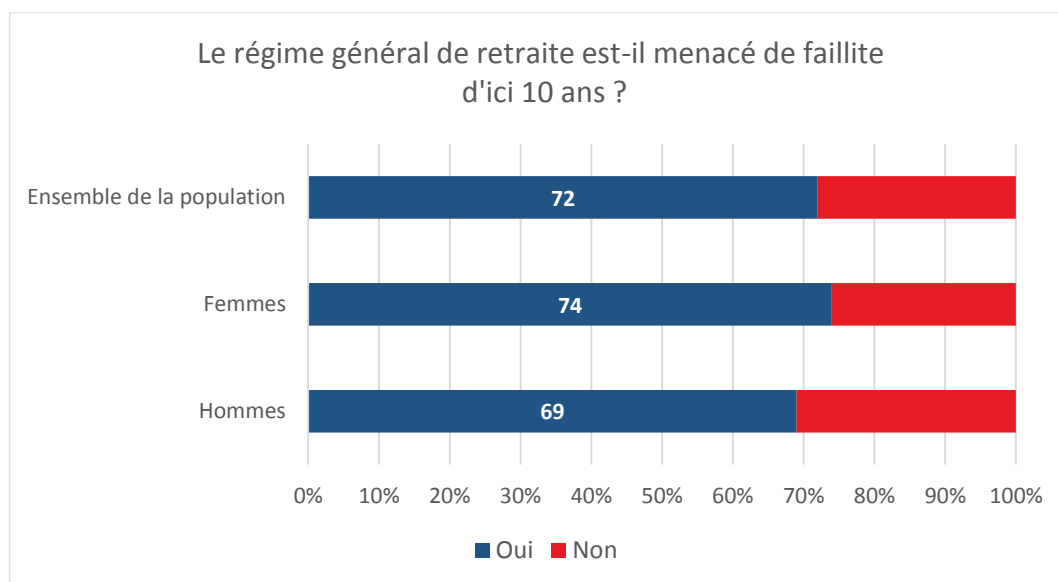
Pour près des deux tiers des femmes (65 %), la meilleure façon de préparer sa retraite est d'être propriétaire de sa résidence principale contre 61 % des hommes. Ces derniers préfèrent un peu plus les produits financiers. L'investissement immobilier locatif arrive, pour les femmes comme pour les hommes, en deuxième position juste devant l'assurance-vie.

Pour 54 % des femmes, le recours à un produit d'assurance-vie ou à un produit d'épargne retraite constitue une bonne solution pour préparer financièrement sa retraite (contre 50 % des hommes).

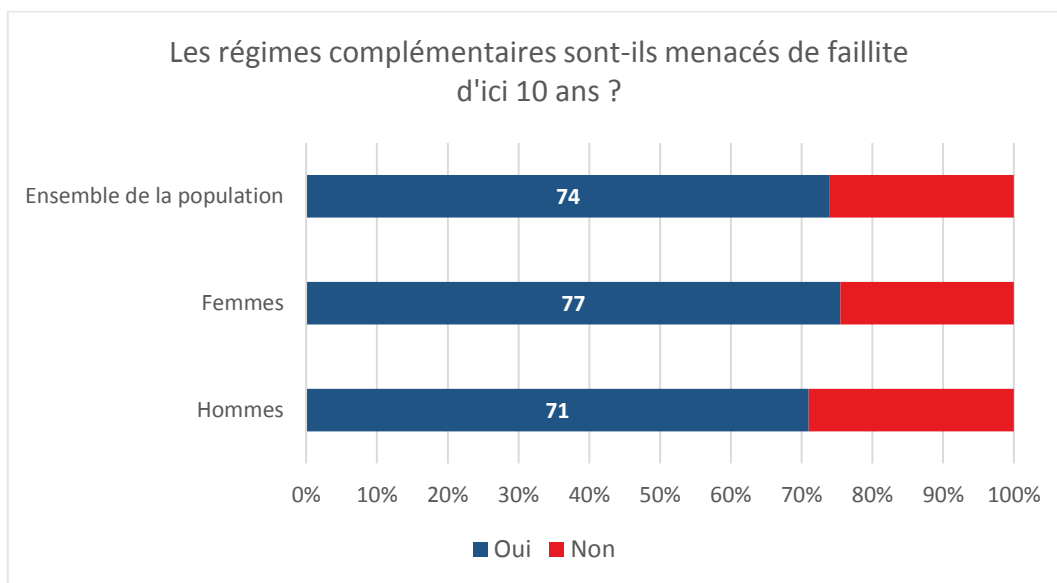


LES FEMMES INQUIÈTES SUR LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME DE RETRAITE

Les femmes sont beaucoup plus inquiètes que les hommes en ce qui concerne la pérennité des régimes de retraite d'ici 2026. Leur pessimisme n'est pas sans lien avec la modicité des pensions. Par ailleurs, leurs revenus une fois à la retraite reposent un peu plus que les hommes sur les pensions, ces derniers possédant un patrimoine propre plus élevé. Par ailleurs, cette anxiété face à l'avenir des retraites est peut-être également due au fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.



Cette appréciation est encore plus prononcée en ce qui concerne les régimes complémentaires.



LES SOLUTIONS POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE

Les femmes comme les hommes mettent en avant l'unification des régimes de retraite, avec intégration de celui de la fonction publique au sein de ce régime unique. Même, si cette proposition arrive très largement en tête chez les femmes (71 %), c'est avec un peu moins d'engouement que chez les hommes (74 %). **Les femmes se montrent, à l'inverse, un peu plus favorables à la montée en puissance des fonds de pension (68 % contre 64 % pour les hommes).** Si la question de la privatisation du système de retraite n'est pas une source d'inquiétude majeure (inconvenient soulevé par 14 % des femmes contre 27 % des hommes), elles craignent que le développement des fonds de pension réduise la solidarité intergénérationnelle (crainte soulevée par 24 % des femmes contre 21 % des hommes) et que le montant des pensions soit aléatoire (critique soulevée par 37 % des femmes contre 32 % des hommes).

En revanche, elles sont très hostiles à la fixation de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans en lieu et place des 62 ans actuels. Elles ne sont que 38 % à y être favorables quand 62 % sont contre. Chez les hommes, l'hostilité face à cette mesure est réelle mais un peu plus nuancée (41 % étant pour). Cette opposition des femmes peut surprendre étant donné qu'elles sont moins hostiles, à titre individuel, que les hommes à travailler jusqu'à 65 ans pour améliorer leur future pension. Si elles sont défavorables à la retraite à 65 ans, c'est qu'elles considèrent que cela n'aura pas d'incidence sur leur niveau de vie.

** À la demande du Cercle de l'Épargne, le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne. L'enquête a été réalisée sur Internet du 19 au 22 avril 2016 auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'Institut français d'opinion politique (IFOP).*

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

- **LE TABLEAU DES PLACEMENTS**
- **LES RÉSULTATS DES PRINCIPALES PLACES FINANCIÈRES AU MOIS D'AOÛT**
- **LE TABLEAU DES TAUX ET DES CRÉDITS**
- **LE TABLEAU DE LA RETRAITE**

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours Derniers chiffres connus au 1^{er} sept. 2016
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Juillet 2016 : 630 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 970 millions d'euros Encours : 256,9 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Juillet 2016 : 0,00 million d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -260 millions d'euros Encours : 101 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % hors prime Pour les PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Juillet 2016 : +1,027 milliard d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +10,297 milliards d'euros Encours : 250,234 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % hors prime Plafond 15 300 euros	Juillet 2016 : -16 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -652 millions d'euros Encours : 29,344 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Juillet 2016 : -6 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -167 millions d'euros Encours : 6,454 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Juillet 2016 : -107 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : -1,023 milliard d'euros Encours : 44,792 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,44 % (juillet 2016) Pas de plafond légal	Juillet 2016 : -409 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : +6,114 milliards d'euros Encours : 177,748 milliards d'euros
PEA PEA PME	Plafond 150 000 euros Plafond : 75 000 euros	Encours : environ 100 milliards d'euros Encours : environ 400 millions d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2015 Rendement moyen des UC en 2015	2,25 % 4,8 %	Juillet 2016 : +3,4 millions d'euros Depuis le 1^{er} janvier : 15,2 milliards d'euros Encours : 1615 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2015	4,75 %	

Sources : Banque de France – FFA - AMF – Caisse des Dépôts et Consignations

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	Résultats
CAC 40 au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	4 438,22 -0,04 % -4,29 % +8,53 %
DAXX au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	10 592,69 +2,47 % -1,40 % +10,02 %
Footsie au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	6 781,51 +0,85 +8,64 % -4,67 %
Euro Stoxx 50 au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	3023,13 +1,08 % -7,48 % +4,08 %
Dow Jones au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	18 400,88 -0,17 % +10,56 % -2,29 %
Nasdaq au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	5 213,22 +0,99 % +4,11 % +8,58 %
Nikkei au 31 août Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	16 887,40 +1,92 -11,75 % +9,07 %
Parité euro/dollar au 31 août (18 heures) Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1,1160 -0,15 % +2,82 % -10,28 %
Or au 31 août (18 heures) Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier Évolution en 2015	1 309,20 -3,08 % +23,51 % -10,39 %
Pétrole baril de Brent en dollars au 31 août (18 heures) Évolution en août Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	47,175 +8,86 % +23,55 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	Taux
Obligations souveraines et Euribor au 31 août 2016 Taux OAT à 10 ans Taux du Bund à 10 ans Taux de l'US Bond à 10 ans Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	0,182 % -0,063 % 1,568 % -0,371 % -0,299 % -0,122 % -0,051 %
Crédit immobilier (Source Empruntis 31 août 2016) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,25 % 1,50 % 1,70 % 2,00 % 2,65 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2016 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratiqué	2,94 % 2,52 % 3,02 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure au 3^e trimestre 2016 Prêts à taux fixe Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	3,92 % 3,36 % 4,03 %
Prêt à la consommation (taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	14,94 % 9,68 % 5,55 % 10,03 %
Taux de l'usure (taux maximums autorisés) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	19,92 % 12,91 % 7,40 % 13,37 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	0 % en 2014 et 2015	
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 €	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 €	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€	
Montant du minimum vieillesse	800 euros pour une personne seule et 1 242 euros pour un couple	
Montant mensuel de la pension (droits directs) en 2013 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 306 euros 1 642 euros 993 euros	De 2004 à 2013, la pension moyenne est passée de 1 029 à 1 306 euros Pour les hommes, elle est passée de 1 338 à 1 642 euros Pour les femmes de 730 à 993 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission le Cercle est doté d'un Conseil scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le Conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, Jean-Pierre Gaillard, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Directeur de recherche à l'INED et Ancien Directeur du département des sciences humaines et sociales de l'Agence Nationale de la Recherche, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr



AG2R LA MONDIALE

